

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 28 novembre 2023
Date de l'affichage : 28 novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 37 + 2 supplés + 10 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CLOTURE
FUSION DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 061223-DC-123

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Jean-Louis GOUPIL, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT (décédée – en attente réélection Uilly Saint Georges), Angélique ANDRE.

MM. Philippe MARECHAL, David LAZARUS, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Philippe BOURLETTE, Guy LAFOREST.

Dont supplés :

- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Alain ARNOLD par M. Dany BULTEUX.

Dont représentés :

- Mme Christine MARIENVAL par M. Patrice CREPY.
- Mme Carine LUGEZ par M. Olivier DOUCHET.
- Mme Doriane FRAYER par M. Rafaël DA SILVA.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- M. Guillaume NICASTRO par M. Marc VIRION.
- M. Alain DEVOOGHT par M. Pierre DESLIENS.
- M. Robert JOYOT par Mme Danielle DEBLIECK.
- Mme Françoise TESTART par Mme Véronique PAUL.
- M. Guy LAFOREST par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Angélique ANDRE par M. Alain GUERINET.

Secrétaire de séance : Mme Dominique MARGERY, conseillère communautaire de la commune de BELLE-EGLISE.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CLOTURE
FUSION DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON
COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles R.2221-16 et R.2221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article R.2224-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'avis de la Commission des Finances en date du 30 novembre 2023 ;

Considérant :

- Que le Code Général des Collectivités Territoriales n'impose pas de dissocier l'assainissement collectif et non collectif en deux budgets distincts ;
- La volonté de regrouper en un seul budget annexe, les services d'assainissement collectif et non collectif ;
- Que l'ensemble des opérations comptables liées à l'exploitation du service d'assainissement collectif seront retracés de manière analytique dans le budget commun ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **CLOTURE** le budget annexe Assainissement non collectif au 31 décembre 2023 ;
- **REPREND** l'actif, le passif et les résultats du budget annexe SPANC dans les comptes du budget annexe assainissement collectif ;
- **S'ENGAGE** à retracer les opérations comptables liées à l'exploitation du service d'assainissement non collectif au sein du budget annexe assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2024.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20231206-061223-DC-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Affichage : 08/12/2023